



## PROCEDURE AFFILIATIONS & LICENCES



### SAISON 2019/2020

ASSOCIATION Ligue Enseignement  
FOL Isère

*Association Scolaire U.S.E.P*

**POUR PROCÉDER À VOTRE RÉ-AFFILIATION**

#### 1ère Etape : Le dossier d'affiliation

- Se connecter au Webaffiligue de l'association, l'identifiant et le mot de passe n'ont pas changé, (si vous l'avez perdu, ne pas hésiter à nous appeler)
- Remplir et/ou corriger la fiche de ré-affiliation, la valider

**ATTENTION, vous n'êtes pas encore ré-affilié !!!**

- Imprimer le document, le faire signer à votre président et le transmettre à la fédération par courrier.
- Compléter la Fiche Diagnostique APAC (attention à bien noter les activités HTS)
- Transmettre le chèque d'affiliation de 93,75 € à l'ordre de « La ligue de l'enseignement de l'Isère »

#### TARIF AFFILIATION de l'Association USEP 2019/2020

Affiliation Ligue/USEP Isère	42€
3 licences du bureau (président-secrétaire-trésorier)	51,75 €
<b>TOTAL =</b>	<b>93,75 €</b>

Envoyer le dossier complet à : **USEP 38, 33 rue Joseph Chanrion, 38000 GRENOBLE**

**Ca y est vous avez ré-affilié votre association (on valide le dossier rapidement) !!! On passe aux licences !!!**

#### 2ème Etape : Les licences

**En fonction de votre activité USEP, le comité départemental a fixé une règle :**

- **Pour des activités hors temps scolaire, tous les enfants doivent être licenciés.**
- **Pour participer à des projets départementaux et régionaux (foot à l'école, résistances en chemins, congrès d'enfants, Vélo citoyen, Rugby à l'école, au fil de l'eau), tous les élèves participant au projet doivent être licenciés.**
- **Pour des interventions dans les écoles sur des semaines à thème (orientation, athlétisme, bals d'enfants, ...) au minimum une classe de l'école doit être licenciée.**
- **Pour vous permettre de bénéficier du prêt de matériel et d'assurer l'organisation de rencontres, 2 enfants par classe à minima.**

Vous enregistrez vos licenciés sur **Webaffiligue** (extraction « d'ondes » possibles)

Traitement de vos licences

- Nous vous envoyons vos licences et la facture correspondante.
- A réception de la facture, vous nous envoyez un second chèque de règlement **à l'ordre de « la ligue de l'enseignement de l'Isère »**, adresse indiquée sur la facture.

#### Information tarifs licences 2019/2020

Licences Adultes	17,25 €
Licences Enfants	
Licence normale	5,90 €
Licence si tous les élèves de l'école sont affiliés	4,65 €
Licence maternelle	5,70 €

Le comité départemental USEP38 (Tél.04 38 37 18 38) et la Vie Fédérative Ligue Enseignement FOL38 (Tél.04 38 12 47 57 ou **07 82 62 09 56** ou mail : [viefederative@laligue38.org](mailto:viefederative@laligue38.org)) restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**SAISON 2019/2020**

**ASSOCIATION Ligue Enseignement  
FOL Isère**

**Association Scolaire U.S.E.P**

**POUR PROCÉDER À VOTRE AFFILIATION**

**1ère Etape : Le dossier d'affiliation**

- Remplir la fiche « renouvellement d'une affiliation » : complétée, datée et signée par le Président.
- La fiche « diagnostique APAC » : complétée, datée et signée par le Président.
- Un chèque de 93,75 €, en règlement de l'Affiliation 2019/2020 (Cf. montant détaillé ci-dessous) **à l'ordre de « La Ligue de l'Enseignement de l'Isère »**.

**TARIF AFFILIATION de l'Association USEP 2018/2019**

Affiliation Ligue/USEP Isère	42 €
3 licences du bureau (président-secrétaire-trésorier)	51,75 €
<b>TOTAL =</b>	<b>93,75 €</b>

- Envoyer le dossier complet à : USEP 38, 33 rue Joseph Chanrion, 38000 GRENOBLE.

**2ème Etape : L'enregistrement de votre dossier Affiliation**

- Nous traitons votre dossier (sous 3 jours).
- Nous vous communiquons (par mail) un code association pour accéder au logiciel **Webaffiligue**.

**Conservez-le, il vous permettra aussi de déclarer vos rencontres sportives et saisir vos licences !!!**

**3ème Etape : Les licences**

**En fonction de votre activité USEP, le comité départemental a fixé une règle :**

- Pour des activités hors temps scolaire, tous les enfants doivent être licenciés.
- Pour participer à des projets départementaux et régionaux (foot à l'école, résistances en chemins, congrès d'enfants, Vélo citoyen), tous les élèves participant au projet doivent être licenciés.
- Pour des interventions dans les écoles sur des semaines à thème (orientation, athlétisme, bals d'enfants, ...) au minimum une classe de l'école doit être licenciée.
- Pour vous permettre de bénéficier du prêt de matériel et d'assurer l'organisation de rencontres, 2 enfants par classe à minima.

Vous enregistrez vos licenciés sur **Webaffiligue** à l'aide du code communiqué à l'étape précédente. Vous pouvez facilement faire une extraction de base élève (n'hésitez pas à nous téléphoner si vous êtes en difficulté)

Traitement de vos licences

- Nous vous envoyons vos licences et la facture correspondante.
- A réception de la facture, vous nous envoyez un chèque de règlement **à l'ordre de « la ligue de l'enseignement de l'Isère »**, adresse indiquée sur la facture.

**Information tarifs licences 2019/2020**

Licences Adultes	17,25 €
Licences Enfants	
Licence normale	5,90 €
Licence si tous les élèves de l'école sont affiliés	4,65 €
Licence maternelle	5,70 €

Le comité départemental USEP38 (Tél.04 38 37 18 38) et la Vie Fédérative Ligue Enseignement FOL38 (Tél.04 38 12 47 57 ou **07 82 62 09 56** ou mail : viefederative@laligue38.org) restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Mettez à jour les informations relatives à votre association, en corrigeant et en complétant les données ci-dessous sur le document papier ou sur [www.affiligue.org](http://www.affiligue.org).

La saison commence le 1er septembre 2019 et se termine le 31 août 2020.

N° d'affiliation

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'association

Adresse

☎ Mail Site internet

## Coordonnées des dirigeants

### Président.e

Nom Prénom Date de naissance

Adresse

☎ Mail

### Trésorier.e

Nom Prénom Date de naissance

Adresse

☎ Mail

### Correspondant.e

Nom Prénom Date de naissance

Adresse

☎ Mail

## Caractéristiques

Votre association est :

- Une association d'école (une seule école)  Une association d'écoles (RPI, RRE, plusieurs écoles...)  Une association de coordination  
 en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)  en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville)

## Vie statutaire de l'association (à la date de l'affiliation)

- Votre association dispose-t-elle d'un comité directeur ? \*  Oui  Non

- Si oui, précisez : -Nombre d'adultes élus \* :         dont non enseignants\*         dont femmes\*

- Nombre d'enfants élus :         

## Vie sportive

- L'association a-t-elle rédigé un projet ? \*  Oui  Non? Si oui, le projet et les activités Usep sont-ils inscrits au projet d'école ? \*  Oui  Non

- Combien d'enfants en situation de handicap (reconnus MDPH) ont participé aux rencontres sportives USEP en 2018/2019 ? \*

## Assurance

**Dans le cadre du système déclaratif en vigueur qui contractualise la relation assurance entre l'APAC et l'association Usep, il est vivement conseillé de compléter la fiche diagnostic spécifique APAC/Usep.**

Par ailleurs, la fiche diagnostic reste nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire, telles que accueil de loisirs, activités péri-scolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses)etc. **Aucune attestation d'assurance (exemples : occupation de locaux occasionnels, responsabilité civile d'une action) ne pourra être délivrée par les services de l'APAC en l'absence du retour de cette fiche diagnostic dûment remplie.**

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement permet à l'association USEP ou à l'association scolaire de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents.

J'atteste : • accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance de la notice descriptive d'assurance qui m'a été remise,  
 • avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale.

Au-delà des activités Usep en temps scolaire ou hors temps scolaire, la carte péri-scolaire est un véritable passeport assurance qui couvre l'enfant dans les activités et manifestations péri-scolaires extérieures à l'école si elles s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'établissement et si elles sont matérialisées par un contrat éducatif local ou une convention de partenariat.

Si leur effectif correspond à l'effectif de l'établissement, celui-ci bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotisation supplémentaire, de la garantie « contrat d'établissement » pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes.

**Signature du ou  
de la responsable légale.**

#### TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation, à la gestion des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les produits et services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse RGPDAFFI@LALIGUE.ORG. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

**Acceptez-vous de figurer dans un annuaire des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement, de l'Ufolep, de l'Usep ?**  Oui  Non  
**Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep\*, l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires\* ?**  Oui  Non  
*(\*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur [www.ufolep.org](http://www.ufolep.org))*